/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-35 du 12 Février 1986.

Portant approbation des Bilans des Exercices 1979-1980, 1980-1981 et 1981-1982 et de l'Exercice intérimaire Juillet-Décembre 1982 de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N° 85-254 du 17 Juin 1985, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le Décret N°85-505 du 17 Décembre 1984, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;

VU La Loi n° 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU l'Ordonnance n° 78-29 du 14 Août 1978, portant approbation des statuts de l'Office National de Pharmacie ;

SUR proposition du Ministre de la Santé Publique ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Janvier 1986.

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Sont approuvés les bilans des Exercices 1979-1980, 1980-1981 et 1981-1982 et de l'Exercice intérimaire allant du 1er Juillet au 31 Décembre 1982 de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.) tels qu'ils figurent en annexes au présent décret.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à COTONOU, le 12 Février 1[illegible]

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI.-

Le Ministre de la Santé
Publique,

André ATCHADE.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MJIEPSP-MSP
AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1 UNB-FAS
DCCT-GCOM 2 IGE et ses Sections 4 BN-DAN DB-DCF-DSDV 6 ONP 1 CCI
JORPB 1.-